



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 12 JANVIER 2009

L'an deux-mille neuf, le douze mois de Janvier à vingt heures, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 17 Décembre 2008

Affiché le 15 Janvier 2009

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 24, Nombre de votants : 19

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M. BALIGAND Christian M. DESCHAMPS François M. FORTIN Claude M. LALANDE Michel	
Neuville	Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe M. JOUSSE Alain	Mme BROSSE Christelle Mme DUCHENE Sylvie
Saint Pavace	M. COUSIN Philippe M. DUBOIS Jean-Marie M. GARNIER Jacky M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max	Mme BOUQUET Michelle
Sainte Jamme	M. COULEARD Daniel M. GIROUX Laurent Mme LHOMME Delphine Mme PIERRIN Véronique M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	Mme LECOMTE Catherine M. LERAT Jean-Michel

Absents excusés : Mme BERNARD Carole, M BALLUAIS Bernard, M. BLIN Gilles, Mme BOUSSION Claudette, M. POUMAILLOUX Philippe

Etait également présent :

M. BOEDEC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes
Correspondant Ouest France

La séance a été ouverte par Mme Le Président qui a présenté ses vœux à l'assemblée. Mme Le Président propose de débiter la séance par la commission actions sanitaires et sociales, équipements sportifs, culturels, de loisirs.

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS

Activités pour enfants, bilan Toussaint 2008 et préparation Pâques 2009:

M. Passelaigue effectue un bref bilan des activités des vacances de la Toussaint 2008, qui se sont déroulées du Lundi 27 au Vendredi 31 Octobre 2008.

Le nombre d'enfants présents se répartit ainsi :

Lundi 27 Octobre, sortie au départ de st Pavace (Jim and Jump, Patinoire, Skate Park): 90 enfants

Mardi 28, Neuville sur Sarthe: escrime, judo et sortie train/tram: 57

Mercredi 29, La Bazoge, tecktonik, cuisine et tir à l'arc: 65

Jeudi 30, sortie karting/piscine: 100

Vendredi 31, Sainte Jamme, musée du chanvre et séance cinéma: 40

Un bilan financier est proposé, faisant état d'une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 2 138.84€, soit environ 6€/enfant accueilli. Pour rappel, le tarif d'inscription à la journée était compris entre 12 et 15€. Ce bilan est pénalisé par la baisse des subventions accordées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, entraînant une diminution de recettes de 250€.

M. Passelaigue souligne l'importance de l'engagement des encadrants bénévoles, qui forment la base du succès de cette organisation.

Mme Cantin souhaite que la fréquentation des enfants de Sainte Jamme sur Sarthe puisse s'améliorer. Le conseil municipal enfants pourrait être un bon relais pour attirer davantage.

Une réunion de commission est prévue le 3 Février à 20h en Mairie de Saint Pavace pour définir le calendrier et le programme de la prochaine édition des vacances de Pâques 2009.

Diagnostic petite enfance :

M. Passelaigue rappelle au conseil qu'un diagnostic petite enfance est désormais engagé. L'organisation de type projet s'appuie sur un groupe de travail composé de :

GROUPE DE TRAVAIL	LA BAZOGE	NEUVILLE SUR SARTHE	SAINTE JAMME SUR SARTHE	SAINT PAVACE
Titulaires	VANNETZEL Valérie	DESGRANGES Lucie	PIERRIN Véronique	-PASSELAIGUE Max -CHABAGNO Anne-Gaëlle
Suppléants	BERNARD Carole	BROSSE Christelle	GIROUX Laurent	LALOS Patricia
Membre suppléantaire issu de la commission	FRAPPIER Laurence			

Le Groupe de travail compte également un représentant de la CAF. Une première réunion s'est déroulée le 18 Décembre dernier, au cours de laquelle la première phase de collecte des données, de recensement des acteurs a été lancée. Cette phase s'appuiera également sur des rencontres avec les assistantes maternelles, prévues les :

- Jeudi 22 Janvier à 20h à Saint Pavace
- Mardi 27 Janvier à 20h à Neuville sur Sarthe
- Mercredi 28 Janvier à 20h à Sainte Jamme sur Sarthe
- Jeudi 29 Janvier à 20h à La Bazoge

En amont le groupe de travail se sera à nouveau réuni le 20 Janvier 2009 à 14h, en Mairie de Saint Pavace, pour transmettre à Mme Gaudin les données issues des communes. M. Boëdec indique que la plupart des données ont été reçues et seront transmises dès complétude.

L'organisation devrait permettre d'aboutir à un rapport pour fin Juin 2009.

Mme Le Président indique à ce sujet, que la Communauté de Communes du Bocage Cénomans a finalement signé son contrat enfance avec la CAF.

Demande de subvention, Amicale Sports et Loisirs de Neuville sur Sarthe :

Mme Le Président déclare avoir été sollicitée pour une subvention relative à l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'ASL, les 14 et 15 Mars 2009. Mme Le Président rappelle qu'une ligne budgétaire de 3000 € est habituellement votée pour soutenir des actions et manifestations d'ampleur, à caractère exceptionnel. Cette ligne équivaut à une attribution de 750 €, jusqu'alors inutilisée pour des demandes provenant de Neuville sur Sarthe.

M. Fortin, en qualité de Président du Trail des Forges, sollicitera un rendez-vous avec Mme Le Président et M. Passelaigue.

M. Passelaigue déclare son intention de réunir l'ensemble des présidents et acteurs des clubs pratiquant les sports de raquettes sur la Communauté de Communes, pour effectuer un bilan de leurs pratiques et attentes.

Mme Le Président revient sur les aides aux clubs et associations et soumet à la commission la définition d'un cahier des charges, qui définirait les pratiques de la CDC.

M. Pleuvry indique à ce sujet que la commune de Sainte Jamme sur Sarthe s'acquitte auprès de la CDC des Portes du Maine d'une participation de 1€ par habitant pour l'organisation des transports entre sites, la commune collaborant avec plusieurs communes de la CDC.

Mme Le Président revient sur le principe d'une aide de 750 € à l'Amicale Sports et Loisirs de Neuville sur Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- 750 € à l'Amicale Sports et Loisirs de Neuville sur Sarthe, pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association.

Questions diverses :

Mme Le Président indique que la Communauté de Communes est sollicitée pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la commission d'attribution des logements SARTHE HABITAT.

M. Pleuvry est nommé titulaire

Mme Le Président est nommée suppléante.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT :

Redevances Ordures Ménagères 2008 : facturation des agriculteurs

M. Fortin dresse l'historique de la procédure menée :

Le conseil communautaire, en séance du 3 Mars 2008, a décidé d'étendre l'appel des redevances ordures ménagères aux entreprises agricoles, sur la base tarifaire minimale de 89€.

Les agriculteurs et la FDSEA ont été rencontrés les 15 Mai, 9 Juin, et enfin le 7 Juillet 2008. Au cours de cette dernière rencontre, un moratoire a été prononcé, dans l'attente de dossiers justifiant du recours à une filière externe de

traitement. La commission en date du 12 Novembre 2008, puis le bureau en date du 6 Décembre 2008 ont pris note des justificatifs reçus et proposent au conseil l'annulation des factures des agriculteurs ayant présenté un dossier et le maintien de facturation en l'absence de justificatifs. Ceux-ci devront être présentés lors de chaque nouvel appel.

M. Fortin déclare compter sur le sérieux des agriculteurs pour que leurs déchets ne soient pas simplement brûlés et souligne la nécessité de présenter, chaque année, de nouveaux justificatifs, pour bénéficier de l'exonération.

M. Fortin propose au conseil d'examiner la liste des agriculteurs concernés et leur situation respective vis-à-vis des justificatifs à produire.

Mme Le Président souhaite que cette liste puisse être adressée à la FDSEA, qui pourra relayer cette information auprès de ses adhérents et les inciter à adopter des pratiques plus saines en matière de déchets.

Le conseil communautaire,

Vu le listing de facturation des redevances ordures ménagères de la catégorie « agriculteurs »

Vu la situation de ces mêmes tiers vis-à-vis des justificatifs à fournir,

Décide à l'unanimité de procéder à l'annulation des redevances ordures ménagères 2008 suivantes :

Nom	Prénom	Civilité	Adresse	CP	commune
BESNIER	Jean-Paul	Monsieur	La Luardière	72650	LA BAZOGE
LEGRAS	Alain	Monsieur	« Fougault »	72650	LA BAZOGE
FEAUX	Michel	Monsieur	« Maupertuis »	72650	LA BAZOGE
GUITTET	Roland	Monsieur	« Le Pâtis »	72650	LA BAZOGE
CORBIN	Eric	Monsieur	« La Fromentière »	72650	LA BAZOGE
PROVOTS	Jean-Claude	Monsieur	« Les Bois »	72650	LA BAZOGE
PIOGER	Jean-Michel	Monsieur	« La Vergottière »	72650	LA BAZOGE
LEROY	Martine	Madame	« La Haute Courbe »	72650	LA BAZOGE
POISSON	Alain	Monsieur	« La Grisonnière »	72650	LA BAZOGE
ROUSSET	Gérard	Monsieur	« Les Talus »	72650	LA BAZOGE
CHAUMONT	Hubert	Monsieur	« La Ragée »	72650	LA BAZOGE
BARRE	Nathalie	Madame	« Les Jonquilles »	72650	LA BAZOGE
CHEVALLIER	Eric	Monsieur	« La Tournerie »	72650	LA BAZOGE
TRUDELLE	Alain	Monsieur	« La Bodinière »	72650	LA BAZOGE
DE MONTJOIE	Patrick	Monsieur	« La Sauvagère »	72650	LA BAZOGE
LECRENAIS	Jean-Yves	Monsieur	3, Les Mantellières	72190	SAINT PAVACE
LEROYER	Marie-Hélène	Madame	Le Breuil	72190	SAINT PAVACE
VERRIER	Bruno	Monsieur	« La Gaudine »	72190	SAINT PAVACE
LINDET	Benoit	Monsieur	« L'Aubinière »	72190	NEUVILLE SUR SARTHE
JOUSSE	GAEC	Monsieur	« La Grande Baratière »	72190	NEUVILLE SUR SARTHE
GIRARD	Michèle	Madame	« Le Grenouillet »	72190	NEUVILLE SUR SARTHE
HERVE	Gérard	Monsieur	« La Balochère »	72190	NEUVILLE SUR SARTHE
LALANDE	Jacky	Monsieur	« La Petite Baratière »	72190	NEUVILLE SUR SARTHE
LANGEVIN	Nicolas	Monsieur	« La Tribouillière »	72190	NEUVILLE SUR SARTHE
BERNIER	Michèle	Madame	23 Rue Jules Ferry	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE
SECHET	Nathalie	Madame	« Clemencé »	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE
LECROC	Joël	Monsieur	« La Ménagerie »	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE
BOUCHER	Bruno	Monsieur	« Vaujoly »	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE
NOLIERE	André	Monsieur	« La Vécrie »	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE
LENOIR	François	Monsieur	« Les Royers »	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE
GUY	André	Monsieur	« La Butte »	72380	SAINTE JAMME SUR SARTHE

Mme Le Président souligne également la nécessité d'informer par courrier les personnes exonérées, en leur rappelant la fourniture impérative de justificatifs, chaque année.

Réflexion autour de la réorganisation de la collecte et de la facturation :

M. Fortin signale qu'un bilan a été effectué concernant les collectivités ayant mis en place un système restrictif et incitatif de collecte des ordures ménagères, sur la base d'une quantité limitée de sacs par foyers. Les expériences des Communautés de Communes de l'Orée de Bercé Béloinois, qui a retenu ce système depuis 2000 et des Portes du Maine, qui vient de le mettre en place ont été présentées en commission et en bureau.

Un délai a été demandé pour étudier les résultats de l'expérience menée à la Communauté de Communes des Portes du Maine et pour poursuivre les études liées à la mise en place d'un système incitatif.

M. Fortin déclare avoir reçu M. Dauvergne, de la société ISS au sujet de la mise en œuvre d'un tel système. En cas d'adoption, aucune plus value ne serait répercutée sur les contrats. Par ailleurs, si l'identification des sacs dans un conteneur se limite au contenu immédiatement accessible, cela permet d'écartier les foyers utilisant des sacs non réglementés et d'en refuser la collecte.

Les premiers résultats au niveau de la CDC des Portes du Maine font état d'une baisse d'environ 25% des tonnages collectés.

M. Fortin signale que la commission a souhaité mettre l'accent sur la communication pour 2009, au travers d'une réédition du guide de tri.

Mme Le Président rappelle que les résultats des CDC ayant adopté ce système sont également liés au fait que ces collectivités n'ont pas de collecte sélective en porte à porte, mais sont équipées de points d'apport volontaire. Ce système incitatif a alors d'autant plus d'efficacité que la limitation incite à trier davantage et à apporter plus aux conteneurs de tri sélectif. Il est alors difficile de juger du réel impact sur une collectivité ayant un système de collecte sélective en porte à porte. Une analyse statistique exigerait également de croiser les données relatives à la collecte du « tout venant » en déchèterie (qui peut accueillir des ordures ménagères).

M. Baligand souligne la nécessité d'engager une réflexion sur la collecte, les disparités dans les quantités présentées étant évidentes.

Mme Le Président revient sur cette question et expose l'idée de mener une expérience pilote, pourquoi pas menée par les conseillers eux-mêmes.

Mme Le Président insiste sur la nécessité de préparer les esprits aux moyens de réduire les déchets, par le biais de la communication. Une étude devra être également examinée en commission au sujet des déchets verts communaux. Les premières analyses montrent des disproportions dans les quantités à traiter. L'exemple de La Bazoge, équipé d'un broyeur et de solutions de mulching est peut être à suivre.

Mme Le Président déclare également qu'une réunion devrait être prochainement organisée pour l'organisation de la facturation 2009. La CDC étant désormais équipée d'une solution SEGILOG, les fichiers communaux pourront être exploités au siège de la CDC.

Questions diverses :

Mme Le Président soumet au conseil communautaire un état des impayés, ventilé par commune. M. Fortin s'interroge sur les moyens de sanctionner des personnes ne payant pas depuis plusieurs années.

M. Garnier souhaite que soit collecté auprès du receveur communautaire les procédures de poursuite et moyens de sanction.

Mme Le Président rappelle que la particularité de la redevance est qu'elle est adossée au service rendu. Face à ces impayés, une interruption de service pourrait être étudiée.

M. Fortin propose d'adresser un courrier aux tiers concernés, proposant un entretien avec le Maire de la commune concernée pour évoquer d'éventuelles difficultés.

Mme Le Président souhaite qu'un modèle de courrier soit proposé par courriel aux Maires, figurant les logos de la CDC et de la Mairie. En parallèle un état des lieux écrit des procédures de poursuites sera demandé au receveur.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION:

Débat d'Orientation Budgétaire 2009 :

M. Couléard indique que la loi oblige les collectivités comptant une commune de plus de 3 500 habitants à mener un Débat d'Orientation Budgétaire. La population réelle 2009 de La Bazoge est de 3 481 habitants. Ce débat n'est donc pas imposé. M. Couléard procède toutefois à la lecture de la proposition écrite présentée.

Le Conseil Communautaire :

- Vu les informations fournies par Mme le Président,
- Vu la présentation des grandes orientations budgétaires 2009 par M. le Vice-Président de la commission finances,

Après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité de valider les propositions inscrites au sein du DOB 2009 et autorise Madame le Président à signer tout document s'y référant.

Décision Modificative : Budget Annexe Zone d'Activités de Chapeau :

Mme Le Président expose : une différence d'interprétation d'imputation et de structuration de budget de type lotissement nous conduit à procéder à des transferts de charge vers l'investissement pour obtenir le même stock final. Mme Le Président rappelle que le principe de ce type de budget est de stocker les dépenses qui créent la valeur du lotissement pour les déstocker lors des ventes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant :

Budget Annexe Zone d'Activités de Chapeau :

Fonctionnement Dépenses Article 6045 (Travaux d'aménagement et maîtrise d'œuvre) :	+ 1500.24 €
Fonctionnement Dépenses Article 7133 (annulation de stock) :	+ 1499.43 €
Fonctionnement Recettes Article 002 (Report excédent de fonctionnement) :	+ 1500.24 €
Fonctionnement Recettes Article 7133 (stocks) :	+ 1499.43 €
Investissement Recettes Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :	- 1500.00 €
Investissement Recettes Article 1641 (Emprunt) :	+ 1500.43 €
Investissement Recettes Article 3355 (stocks) :	+ 1499.43 €
Investissement Dépenses Article 3355 (annulation stock) :	+ 1499.43 €
Investissement Dépenses Article 001 (Déficit d'investissement reporté) :	+ 0.43 €

Questions diverses :

Indemnité de conseil de Mme Auber, receveur communautaire :

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes ou syndicats de communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs,

Décide :

De demander le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame Janick AUBER, pour la durée de ses fonctions ou pour la durée du mandat du conseil municipal ou syndical,

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

Proposition d'organisation d'une commission finances :

Mme Le Président expose : l'aménagement de la Zone d'Activités de Chapeau suppose la souscription d'un emprunt. Le budget principal a déjà fourni une avance au budget annexe de la ZA pour le financement des acquisitions foncières et des prestations d'études. Cette avance risque de créer un décalage ponctuel de trésorerie en amont de la facturation 2009 des Ordures Ménagères, représentant la recette principale de la CDC.

Aussi, il convient d'examiner en commission les différentes possibilités de financement : ligne de trésorerie ponctuelle, portée financière de l'emprunt qui pourrait également supporter l'avance remboursable du Budget Principal, etc....

*Cette réunion se déroulera le **16 Février 2009 à 20H, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.***

Communication tri sélectif / Ordures Ménagères :

Mme Le Président revient sur ce sujet, abordé au cours de la présentation de la commission environnement. La constitution d'un guide de tri, opération de communication requiert également les compétences techniques de la commission environnement. La réalisation de ce guide sera donc pilotée par des réunions comptant des membres des deux commissions.

Mme Le Président rappelle que l'objectif est la diffusion de ce guide simultanément à l'appel des redevances 2009. Un rétro planning devra donc être effectué pour planifier l'organisation des réunions. De même, un recensement des financements envisageables pour cette opération devra être effectué.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

Zone d'Activités de Chapeau : état d'avancée du dossier

M. Drouin informe le conseil de l'obtention du permis d'aménager cette Zone d'Activité, le 25 Novembre dernier. Mme Le Président ajoute que l'affichage sur place a été fait constater par huissier, par sécurité juridique.

*La réunion de maîtrise d'œuvre du 8 Janvier a permis d'examiner les éléments techniques qui constitueront les bases du Dossier de Consultation des Entreprises. Certains éléments doivent cependant être validés en commission avant d'autoriser la maîtrise d'œuvre à préparer le DCE. La commission a donc dû être convoquée dans l'urgence, compte tenu des délais à respecter vis-à-vis des prospects. La commission se réunira le **15 Janvier prochain à 18H en Mairie de Neuville sur Sarthe.***

M. Drouin poursuit en expliquant que cette réunion devrait permettre d'aboutir à la présentation du DCE le 28 Janvier à 14H, lors d'une rencontre avec le maître d'œuvre.

La procédure administrative suppose la validation des pièces du marché par le conseil communautaire. Compte tenu des délais limités et des fréquences de réunion du conseil, Mme Le Président propose la délégation au bureau communautaire de la validation des pièces de ce marché.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 169 JORF 17 août 2004, relatif aux délégations de pouvoir

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de déléguer au bureau les attributions suivantes :

- validation des éléments du marché d'aménagement de la Zone d'Activités de Chapeau

Le bureau se réunira le 28 Janvier 2009 à 18H en Mairie de Neuville sur Sarthe. Les mesures de publicité pourront être effectuées dès validation

Le délai de réception des offres conduit à programmer une première réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 2 Mars 2009 à 14H en Mairie de Neuville sur Sarthe, pour procéder à l'ouverture des plis. Le titulaire sera retenu après analyse des offres, en CAO le 11 Mars 2009 à 14h, en Mairie de Neuville sur Sarthe.

Les délais administratifs de notification et la préparation de chantier devraient alors conduire au début des travaux le 27 Avril 2009, pour des terrains disponibles en Septembre/Octobre.

M. Drouin indique que le diagnostic archéologique ne devrait pas perturber ce calendrier, sa réalisation devant débiter le 19 Janvier prochain.

Mme Le Président indique que les procédures de Déclaration d'Utilité Publique, validées le 20 Octobre 2008, ont conduit au dépôt de dossiers en Préfecture en fin d'année 2008. Les délais indiqués par la Préfecture semblent conduire à des procédures bouclées fin Mars 2009.

Programme d'aménagement de chemins piétonniers 2008/2010 : choix du titulaire

M. Drouin indique que la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis de ce marché le 15 Décembre dernier. M. Drouin présente au conseil un tableau d'analyse des offres remises.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'analyse des offres présentée,

DECIDE à l'unanimité de retenir le groupement TIREAU/CHAPLAIN comme titulaire du marché d'aménagement de chemins de randonnées « Avenues Nature ».

Fond de concours : empierrement des chemins de La Bazoge

Mme Le Président indique que la commune de La Bazoge a fait parvenir en fin d'année 2008, une demande de participation au titre des fonds de concours 2008 pour l'empierrement d'un linéaire total de 1 306 mètres, sur différents cheminements.

Mme Le Président rappelle que la programmation budgétaire 2008 prévoyait des fonds de concours à hauteur de 60 000 € pour la passerelle de Montreuil et de 10 000 € pour les autres projets. Le calendrier de réunions et l'avancée du dossier passerelle n'ont pas permis d'utiliser ses crédits. Le report sur 2009 devra être validé lors du vote du budget.

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son point V,

VU le dossier présenté par la commune de La Bazoge concernant l'empierrement de chemins piétonniers,

DECIDE à l'unanimité la prise en charge, sous forme de fond de concours, de la moitié de la dépense nette HT engagée par la commune, soit 2 640 €.

Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées : création

Mme Le Président indique que la Communauté de Communes est tenue de créer et constituer une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, malgré des domaines concernés hors compétences propres. Les aménagements de voiries, de bâtiments sont en effet maîtrisés par les communes. En l'absence d'éléments concrets, Mme Le Président propose la création de la commission et renvoie sa composition au bureau communautaire. M. Dorian, chef de l'unité territoriale de l'Équipement du Mans sera convié à une prochaine réunion de bureau pour exposer davantage d'éléments à ce sujet.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE à l'unanimité de créer une commission d'accessibilité aux personnes handicapées. La composition de cette commission et ses modalités de fonctionnement seront examinées en bureau.

Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle : approbation des statuts mis à jour :

Mme Le Président expose : Le Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle a décidé, en séance du 14 Octobre 2008 décidé des modifications de statuts suivantes :

- *Changement de nom du syndicat mixte à l'article 1 : « **Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Mans** » à la place de « **Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle** »*
- *Objet du syndicat, article 2 : « **L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre du syndicat** » à la place de « **la réalisation de la révision du Schéma Directeur sur le périmètre du syndicat. Ajout de « la réalisation de prestations de services pour d'autres structures.** »*
- *Contributions financières, article 8 : « **la contribution des communes, communautés de communes et de la communauté urbaine membres du syndicat est fixée pour chaque entité au moment du vote du budget (cotisation en euros par habitant et par an ; la population prise en compte est celle recensée dans l'aire du schéma)** » au lieu de « **...à 3 F par habitant et par an (la population prise en compte)** »*
- *Moyens en personnel, article 9 : suppression de la phrase « **Les services de la Direction Départementale de l'Équipement sont chargés de la conduite de l'opération** »*

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modifications de statuts validées par le comité syndical du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle,

DECIDE à l'unanimité d'approuver les modifications de statuts du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle.

Point sur le Pays du Mans/SDIREM :

Mme Le président propose au conseil un point sur le calendrier des prochaines réunions :

- *Commission développement urbain SDIREM, le 14 Janvier à 16H, à l'Hôtel de Ville du Mans (représentants: Véronique Cantin, Claude Fortin)*
- *Comité Syndical du SDIREM, le 20 Janvier à 18h, Hôtel de ville de Coulaines*
- *Comité Syndical du Pays du Mans, le 20 Janvier à 19h30, Hôtel de ville de Coulaines*
- *Commission tourisme, le 22 Janvier à 18h30, au siège du Pays du Mans (représentants: François Deschamps, Catherine Lecomte)*

Mme Le Président propose également l'examen des projets d'actions éligibles au titre de la Convention de Développement Local 2008/2012, sur l'enveloppe accordée aux conseillers généraux (20 000 €). Le plan de financement Leader est également présenté pour prise en compte des principaux axes de financement.

M. Baligand s'interroge sur une information relayée par la presse au sujet de la création d'un comité consultatif transports sur la commune de Neuville sur Sarthe. Mme Le Président indique que la presse a commis une erreur en confondant les difficultés de la commune vis-à-vis du transport des scolaires : Il s'agit en l'espèce d'une problématique propre à la commune qui a fait l'objet d'un comité consultatif spécifique et d'une communication limitée au conseil.

Mme Lecomte évoque la commission tourisme du pays du Mans et la diffusion d'un agenda de manifestations culturelles. Cet agenda devra être mis en ligne sur le site de la CDC.

Calendrier des prochaines réunions :

- **Commission aménagement de l'espace, développement économique, le 15 Janvier 2009, à 18h, en Mairie de Neuville sur Sarthe**
- **Commission actions sanitaires et sociales, équipements sportifs, culturels et de loisirs, le 3 Février 2009, à 20h, en Mairie de Saint Pavace**
- **Commission finances, personnel, communication le 16 Février à 20H en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe**
- **Commission d'appel d'offres le 2 Mars 2009 à 14h en Mairie de Neuville sur Sarthe**
- **Commission finances, personnel, communication le 2 Mars 2009 à 20h en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe**
- **Commission d'appel d'offres le 11 Mars 2009 à 14h en Mairie de Neuville sur Sarthe**
- **Bureau communautaire le 14 Mars à 9H, en Mairie de Neuville sur Sarthe**
- **Conseil communautaire le 23 Mars 2009, à 20h en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H20